

SÉANCE DU LUNDI 08 MARS 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 24
- Présents : 23
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 02 mars 2021

Affichage effectué le :

16 mars 2021

Mise en ligne le :

16 mars 2021

OBJET :

**Maison de services au public
(MSAP) / France services :
approbation de la demande de
financement auprès du FNADT
(Fonds National d'Aménagement
et du Développement
du Territoire et du FIO
(Fonds inter-opérateurs)
au titre de France Services
pour l'exercice 2021**

N° 003515

Question N°12 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.
« Subventions »
**Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : Bilan
d'activité + bilan financier**

L'an deux mille vingt et un et le lundi huit mars à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAIN'T-THIBÉRY :** M. Jean AUGÉ. **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents : **AGDE :** Thierry DOMINGUEZ. **VIAS :** Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires : **AGDE :** Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210308-D003515I0-DE

Monsieur le Président rappelle que depuis septembre 2017, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a obtenu la labellisation de Maison de services au public (MSAP) attribuée par la Préfecture de l'Hérault. Ce dispositif propose l'offre de services suivante :

- Accueillir, informer et orienter.
- Aider à l'utilisation des services en ligne des organismes partenaires.
- Offrir un appui administratif (aide à la compréhension des éléments demandés, vérification de la recevabilité d'un dossier...).
- Faciliter la mise en relation avec les organismes partenaires (aide à la prise de rendez-vous physique, téléphonique, Visio).

La MSAP Hérault Méditerranée a la spécificité d'avoir un accueil fixe sur la commune d'Agde « le Cap d'Agde » et un accueil itinérant par le biais de permanences dans 9 communes de l'Agglo (Quartier Politique de la ville d'Agde, Florensac, Nézignan l'Evêque, Montagnac, Pézenas, Pinet, Portiragnes, Saint-Thibéry et Vias).

Depuis le 21 janvier 2020, la Maison de Services au Public Hérault Méditerranée a obtenu la labellisation France Services, qui accentue l'offre et la qualité de services proposés.

Monsieur le Rapporteur précise que les obligations exigées par cette labellisation France Services sont les suivantes :

- Formations obligatoires de chaque agent.
- Couvrir l'offre de services de 9 opérateurs nationaux (obligatoire) : ANTS (Agence nationale des titres sécurisés), CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite), CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), MSA (Mutualité Sociale Agricole), DGFIP (Direction général des Finances Publiques), Pôle Emploi, CDAD (Conseil départemental de l'Accès au Droit) et La Poste.
- Offre garantie de services sous la forme d'un premier accueil et d'un accompagnement aux démarches en ligne assurés par au moins deux agents polyvalents présents en permanence en « Front office ».
- Développer des ateliers numériques auprès des habitants du territoire.
- Equipement d'un dispositif de Visio-conférence d'ici 2022.

Chaque structure France services est financée annuellement, à l'instar des MSAP, par le FNADT (Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire) qui participe sur un montant forfaitaire de 15 000 € et le Fonds inter-opérateurs (FIO) qui participe sur un montant de 15 000 €, soit une subvention forfaitaire totale de 30 000 €.

Monsieur le Rapporteur indique que pour obtenir ce financement, France Services doit effectuer chaque année une demande de financement pour l'année en cours et fournir un bilan d'activité et un bilan financier de l'année écoulée.

En 2020, la MSAP Hérault Méditerranée a reçu 2 676 visites d'usagers toutes permanences confondues.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la demande de financement auprès de FNADT et du FIO pour l'année 2021 afin de poursuivre l'activité de France Services.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la demande de financement auprès de la FNADT et du FIO pour l'année 2021 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer la demande de financement 2021 et tout document se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRENDRE** acte des bilans d'activité et financier 2020 de France Services.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#